



CANDIDATURE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

EXERCICE 2020

Conformément aux Statuts (art.5) et au Règlement Intérieur (art.20 et 21), approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 17 décembre 1970 et modifiés par décision de l'Assemblée Générale du 13 décembre 1979,

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ pose ma candidature au poste de Membre du Conseil d'Administration de la SOCIETE FRANCAISE DES ARCHITECTES.

Je m'engage, si je suis élu(e), à assister aux réunions du Conseil, à participer à ses travaux et à consacrer aux services de la Société un temps minimum de \_\_\_\_\_ heures par semaine.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**ATTENTION : SIGNATURE OBLIGATOIRE !!!!!**  
**DATE LIMITE POUR RETOURNER VOTRE CANDIDATURE : le 12 novembre 2019**

Conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur, une note de renseignements concernant les candidats, et telle que définie par le Conseil d'Administration, sera publiée exclusivement par les soins de la Société.

Par décision du Conseil d'Administration du Jeudi 9 Novembre 1972, cette note doit être établie suivant le canevas proposé ci-dessous et dans les limites des quinze lignes prévues pour sa rédaction.

**PRENOM, NOM, AGE, TITRE, FONCTIONS, ACTIVITES à la SOCIETE FRANCAISE DES ARCHITECTES et au sein des autres organismes professionnels.**

**Intérêt ou préoccupations liés ou non à l'action de la SOCIETE FRANCAISE DES ARCHITECTES.**

**Choix du secteur d'activité :** \_\_\_\_\_

**NOTE DE RENSEIGNEMENTS**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

→ **A retourner** au Président de la SOCIETE FRANCAISE DES ARCHITECTES 247 rue Saint Jacques 75005 Paris, **pour le 12 novembre 2019** date de rigueur, afin que la liste des candidatures puisse être jointe à la convocation à l'Assemblée Générale du 4 décembre 2019 à 19h00.